



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement de zonage
numéro 2019-342 afin de permettre les écoles sportives en zone Mxt-5**

Ce règlement est entré en vigueur le 20 janvier 2022, date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, situé au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 26 janvier 2022

Hélène Hamelin
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

